ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000 BE33045 – « Sources de la Warchenne »

2.1. Carte délimitant le périmètre du site

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10 000e (publiée au 1/25 000e) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet http://natura2000.wallonie.be;

- Sous format papier auprès de chaque commune concernée;

- Sous les deux formats, auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site

Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE33045 – « Sources de la Warchenne »

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE33045 – « Sources de la Warchenne » :

COMMUNE : WAIMES/WEISMES Div. 5 Section A : parcelles 122, 134F, 143A, 157, 158, 163, 175A, 177, 184, Section B : parcelles 168G, Section C : parcelles 32, 33, 34, 52, 64A, 69, 78C, 79C, 80C, 87, 88, 98K

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 janvier 2014 de désignation du site Natura 2000 BE33045 – « Sources de la Warchenne ».

Namur, le 23 janvier 2014.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,
C. DI ANTONIO